



Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Transports

DRT-SGER/Bureau de l'Exploitation et de la
Sécurité Routière

Affaire suivie par : Emilie Lepicard
Poste: 01.39.07.87.73

2014-CP-5121

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 juin 2014

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**PROGRAMME 2014 D'AIDE AUX PROJETS
LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES
SUBVENTION A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION 2 RIVES DE SEINE**

Code : A0304
Secteur : Promouvoir la pratique des modes de déplacements doux
Programme : Aide aux communes en matière de circulations douces

| Données financières | AP 2014 | CP 2014 |
|---------------------------------|-------------|----------|
| Montant actualisé | 1 500 000 € | 15 000 € |
| Montant déjà engagé | 193 237 € | 0 € |
| Montant disponible | 1 306 763 € | 15 000 € |
| Montant réservé pour ce rapport | 12 000 € | 0 € |

| AP 2014 | CP 2014 | CP 2015 | CP 2016 | CP 2017 et suivants |
|-------------|----------|-----------|-----------|---------------------|
| 1 500 000 € | 15 000 € | 600 000 € | 400 000 € | 485 000 € |

Le présent rapport a pour objet d'attribuer, dans le cadre du dispositif d'aide aux projets locaux de circulations douces, une subvention de 12 000 € à la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine pour la réalisation d'une étude de circulations douces à Verneuil-sur-Seine.

Depuis 2006, le Département a mis en place une politique de développement des circulations douces pour favoriser l'utilisation de modes de transport alternatifs à la voiture, notamment grâce aux aménagements en faveur des circulations douces le long des routes départementales hors agglomération mais aussi par le biais de subventions en faveur des projets locaux de circulations douces.

Cette politique s'est renforcée avec l'adoption du Schéma Départemental Véloroutes et Voies Vertes (SDVTV) le 18 juin 2010. Les itinéraires véloroutes voies vertes départementaux permettront ainsi le développement des déplacements cyclables, du tourisme et la mise en valeur du patrimoine des Yvelines. Ils s'intègrent également à des itinéraires à vocation régionale, nationale voire internationale, avec par exemple l'itinéraire véloroute London-Paris qui traverse les Yvelines de Chatou à Conflans-Sainte-Honorine, ou encore Paris - Le Havre qui suit la vallée de Seine dans les Yvelines.

Dans le cadre du dispositif d'aides aux communes et structures intercommunales, un dossier fait l'objet du présent rapport :

- Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine
Programme 2014 – Etude pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle Grande Rue à Verneuil-sur-Seine

Dans le cadre de l'opération « cœur de ville » menée à Verneuil-sur-Seine et du Schéma directeur des circulations douces voté en 2013 par le Conseil Communautaire, la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine prévoit la réalisation d'une étude relative à l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle Grande Rue.

Cet aménagement permettra de desservir l'école Notre-Dame, et constituera un maillon essentiel pour un itinéraire sécurisé reliant la gare de Verneuil-Vernouillet, le collège Jean Zay et les bois de Bazincourt et Cornouillers.

Le dossier prévoit la réalisation d'une étude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre, représentant un montant estimé à 30 000 € HT.

Le montant maximum de la subvention départementale est fixé à **12 000 €** (40 % du montant de la dépense subventionnable à savoir 30 000 €).